

TÉMOIGNAGES

MERCREDI 18 mars 1959,
9 heures et demie du matin.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, nous sommes en nombre. A la suite du décès du Secrétaire d'État aux Affaires extérieures, l'hon. Sydney Smith, nous nous sommes concertés afin de décider si nous devons tenir notre séance ce matin et, finalement, nous avons résolu de nous réunir.

Des questions ont été posées à la dernière séance par M. Charlton et M. Hales. M. Sellar, qui est de nouveau témoin ce matin, est prêt à y répondre.

M. WATSON SELLAR (Auditeur général du Canada): M. Charlton a demandé comment on procède dans les ministères lorsqu'il s'agit de remplacer les appareils photographiques. J'avais promis de m'en informer auprès de certains ministères.

J'ai communiqué avec le ministère des Mines et des Relevés techniques et le ministère de la Défense nationale. J'ai dit à chacun que je songeais à un appareil assez rapide, pourvu d'un bon objectif, dont les clichés pourraient être projetés, agrandis, etc. Je suppose que c'est la sorte d'appareil qui intéresse M. Charlton. Les deux ministères m'ont dit qu'en général on en prévoit le remplacement au bout de dix ans, non pas parce que l'appareil est usé, mais parce qu'après cet intervalle, les améliorations apportées aux divers modèles successifs en rendent le renouvellement profitable. Il s'agit des appareils portatifs utilisés à l'extérieur. Ceux qui servent uniquement à l'intérieur durent beaucoup plus longtemps.

J'ai ensuite vérifié auprès de l'Office national du film, parce que c'est lui qui en utilise le plus. Là, l'habitude est de remplacer un appareil de ce genre après cinq ans d'usage. En ce qui concerne l'appareil qu'il utilise pour prises de vues fixes en studio, l'Office national du film compte qu'il durera 15 ans. La caméra d'atelier de prises de vues animées, dont le coût est d'environ \$20,000, est censée durer également 15 ans. L'appareil cinématographique sur trépied utilisé à l'extérieur, est remplacé d'habitude au bout de 10 ans, alors que la caméra à main, du même genre mais plus petite, est généralement renouvelée tous les 5 ans.

Si ce n'est pas là le renseignement que vous désiriez, veuillez me le dire afin que je puisse obtenir d'autres détails.

M. CHARLTON: Non, c'est très bien.

M. SELLAR: M. Hales a demandé quelle est la pratique courante au sujet de la prise de l'inventaire dans un bureau de poste de sa circonscription. Deux ministères sont intéressés: le ministère des Postes et celui des Travaux publics. Afin d'obtenir une réponse à sa question, j'ai choisi le bureau de poste de Guelph, situé dans un édifice public.

Un inventaire est pris chaque année de tout le matériel, de l'outillage, des approvisionnements, etc., gardés en magasin pour usage courant. Le compte en est fait d'après la valeur et la quantité. Tous les articles en usage, appartenant au bureau de poste, sont inventoriés chaque année par nombre et non d'après la valeur. On compte également tous les ans le nombre des boîtes aux lettres et autres du même genre, installées ici et là à travers la ville.

Quant à l'ameublement, qui est la propriété du ministère des Travaux publics, le ministère des Postes a l'habitude d'en faire l'inventaire tous les deux ans. Le dernier a été fait le 31 mars 1958. Le résultat en a été communiqué au ministère des Travaux publics. Un relevé des machines en usage, machines à écrire, à calculer, etc., est également effectué. Le rapport est envoyé au